# Insee Première



N° 1726

Décembre 2018

# Jeunes adultes : les tensions avec les parents sont souvent liées aux difficultés financières des jeunes

ix jeunes sur dix âgés de 18 à 24 ans ne déclarent aucun problème dans les relations avec leurs deux parents. Cependant, quand les tensions surviennent, elles sont souvent associées à des difficultés familiales ou financières. Ainsi, elles sont plus importantes lorsque les parents sont séparés, particulièrement avec le père. Elles sont également plus fréquentes chez les jeunes au chômage. De même, les jeunes adultes ayant des relations difficiles avec leurs parents ont plus souvent des difficultés financières, et les étudiants sont moins aidés financièrement par leurs parents lorsque les relations sont tendues. Enfin, les jeunes en mésentente avec leurs parents se disent globalement moins satisfaits dans la vie ; le lien entre ces tensions et leur bien-être est comparable à celui d'autres déterminants du bien-être, tels que la mauvaise santé, le chômage ou les difficultés financières.

Sébastien Grobon, Christelle Thouilleux, division Conditions de vie des ménages, Insee

En 2014, 91 % des jeunes de 18 à 24 ans ont leur deux parents vivants et ont des relations avec au moins l'un d'entre eux. Parmi ces derniers, 65 % ne déclarent aucun problème particulier dans les relations (définitions) avec leurs deux parents, 21 % connaissent des tensions de temps en temps et 14 % des tensions fréquentes avec au moins l'un des deux parents (figure 1). Les tensions, même occasionnelles, sont un peu plus fréquentes avec le père (dans 27 % des cas) qu'avec la mère (22 %). De plus, 7 % des jeunes adultes n'ont plus de relation avec leur père, alors que l'absence de relation avec la mère ou avec les deux parents sont rares (1 %).

Les jeunes femmes déclarent moins souvent que les jeunes hommes ne pas avoir de problème particulier avec leurs deux parents (61 % contre 68 %). Ceci reste vrai à situation comparable d'activité et de logement, d'âge et de statut matrimonial des parents.

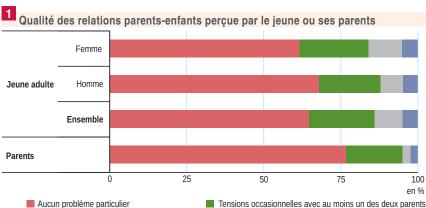
Selon les parents, les tensions sont plus rares : 77 % ne relèvent pas de problème particulier avec leur enfant, 18 % évoquent des tensions de temps en temps, 3 % souvent et 2 % n'ont plus de relations avec lui. La perception des jeunes est plus souvent proche de celle de leur mère que de celle de leur père.

### Huit jeunes adultes non cohabitants sur dix appellent leur mère chaque semaine

Lorsqu'ils ne vivent pas chez leurs parents (non cohabitants; *définitions*), les jeunes les appellent régulièrement, en particulier leur mère: huit jeunes adultes sur dix l'appellent au moins une fois par semaine, et les jeunes femmes davantage que les

jeunes hommes (près de neuf sur dix sont concernées). En revanche, filles comme garçons échangent moins avec leur père (sept jeunes sur dix). Les sujets pouvant être abordés dans les discussions sont divers, mais certains sujets sont plus facilement abordés avec la mère (encadré).

Que les jeunes habitent ou pas chez leurs parents ne semble pas influer sur les



Entente avec un parent et tensions fréquentes avec l'autre Tensions plus ou moins un des deux parents

Entente avec un parent et tensions fréquentes avec l'autre Tensions plus ou moins fréquentes avec les deux ure : parmi les ieunes adultes dont les parents sont vivants et qui sont en contact avec au moins l'un d'entre eux 65 %

Lecture: parmi les jeunes adultes dont les parents sont vivants et qui sont en contact avec au moins l'un d'entre eux, 65 % déclarent bien s'entendre avec leur deux parents, les jeunes femmes un peu moins souvent que les jeunes hommes (61 % contre 68 %). Les parents sont plus nombreux (77 %) à ne déclarer aucun problème dans les relations avec leur enfant. Champ: France hors Mayotte, jeunes adultes âges de 18 à 24 ans dont les deux parents sont vivants et ayant des relations avec au moins l'un d'entre eux; ménages d'un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans.

Source: Drees-Insee- Enquête Nationale sur les Ressources des Jeunes 2014.



relations familiales: ils ne sont pas plus susceptibles de connaître des tensions fréquentes avec au moins un des parents (figure 2). Les tensions sont moins fréquentes avec les jeunes semi-cohabitants (définitions); cependant, ce n'est plus le cas toutes choses égales par ailleurs (définitions), notamment à niveau de vie des parents comparable.

#### Le chômage ou les difficultés financières sont souvent sources de tensions

Les jeunes adultes au chômage font plus souvent état de tensions fréquentes avec un parent, voire de tensions plus ou moins fréquentes avec leurs deux parents (respectivement 23 % et 8 % sont concernés, contre 14 % et 5 % de l'ensemble des 18-24 ans). Parmi ceux qui ont rompu toute relation avec au moins l'un de leurs parents, 33 % sont au chômage, contre 18 % parmi les autres jeunes adultes. Ce lien entre mauvaise entente et chômage peut s'interpréter comme un effet des tensions familiales sur le risque pour le jeune adulte d'être au chômage, ou à l'inverse, comme l'effet négatif du chômage sur les relations entre le jeune adulte et ses parents. Il reste vrai même à situations comparables de cohabitation, de sexe, d'âge et de situation de couple et de niveau de vie des parents. Il n'est toutefois pas vérifié, ni pour le chômage ni pour les difficultés financières, chez les jeunes adultes dont un des parents est décédé ou inconnu.

De même, les jeunes adultes déclarant des tensions avec leurs parents ont plus souvent des difficultés financières: c'est le cas pour 45 % de ceux pour lesquels les tensions sont plus ou moins fréquentes avec les deux parents, contre 21 % pour l'ensemble des 18-24 ans (figure 3). Les difficultés financières sont également fréquentes quand les relations avec les parents sont inexistantes (48 % expriment alors des difficultés financières), et dans une moindre mesure pour ceux dont un parent est décédé (34 %).

Lorsque les parents ont un faible niveau de vie, les jeunes déclarent plus souvent des tensions fréquentes avec au moins un de leurs parents : c'est le cas pour 23 % des jeunes adultes dont les parents font partie des 20 % les plus modestes, contre 8 % des 18-24 ans dont les parents (ou au moins l'un des deux s'ils sont séparés) appartiennent aux 20 % les plus aisés.

# Les jeunes en études reçoivent moins d'argent de leurs parents quand il y a des tensions

En tenant compte des caractéristiques des jeunes et de leurs parents, les enfants ne sont pas plus aidés financièrement, qu'ils s'entendent bien ou non avec leurs parents [Grobon,

## Probabilité d'avoir des tensions fréquentes avec au moins un des parents, selon les caractéristiques des jeunes et des parents

	avec au moins un parent (en %)	avec au moins un parent
Ensemble	14	
Parents ensemble	4	Réf.
Parents séparés	40	8,6
En études	12	Réf.
En emploi	12	n.s.
Au chômage ou inactif	23	1,3
Homme	12	Réf.
Femme	16	1,2
Cohabitant	15	Réf.
Semi-cohabitant	10	n.s.
Non cohabitant	16	n.s.
18 à 20 ans	14	Réf.
21 ans à 24 ans	14	n.s.
1 <sup>er</sup> quintile de niveau de vie des parents	23	n.s.
2 <sup>e</sup> quintile	18	n.s.
3 <sup>e</sup> quintile	16	Réf.
4 <sup>e</sup> quintile	8	0,6
5 <sup>e</sup> quintile	8	0,6
Les deux parents ont moins de 50 ans	17	n.s.
Au moins l'un des deux a entre 51 et 53 ans	18	Réf.
Les deux parents ont au moins 54 ans	19	n.s.

Part des jeunes ayant

Rapport des chances de connaître

des tensions fréquents

Note : les rapports des chances correspondent au ratio des risques relatifs. Lorsque les parents sont séparés, ils forment deux ménages. L'indicatrice de niveau de vie correspond alors au plus élevé des deux quintiles.

Lecture : les jeunes dont les parents sont séparés ont 9 fois plus de chances de connaître des tensions importantes avec au moins un de leurs parents.

Champ: France hors Mayotte, jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans dont les deux parents sont vivants et ayant des relations avec au moins l'un d'entre eux.

Source: Drees-Insee, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

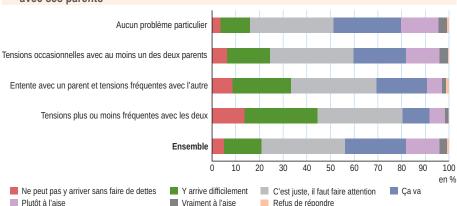
#### Encadr

#### Les jeunes peuvent davantage échanger avec leur mère, surtout sur les sujets les plus intimes

Les jeunes adultes peuvent le plus souvent parler avec leurs parents de sujets divers allant de leur situation financière à leur vie quotidienne, en passant par leurs loisirs, les études et leurs opinions politiques. Ces échanges sont également révélateurs de l'entente avec les parents. La mère recueille le plus de confidences, et la différence avec le père est davantage marquée pour les sujets les plus rarement abordés, comme la vie sentimentale (60 % des jeunes peuvent en discuter avec leur mère, 33 % avec leur père) ou la vie sexuelle (respectivement 37 % contre 19 %). L'entente avec les deux parents va logiquement de pair avec la possibilité d'échanger sur des sujets plus variés

avec eux, : dans ce cas, 6,5 thèmes peuvent être abordés en moyenne sur les huit proposés dans l'enquête, contre 5 pour ceux qui connaissent des tensions plus ou moins fréquentes avec leurs deux parents. La possibilité d'aborder différents sujets ne dépend pas de la profession ou catégorie socio-professionnelle des parents, sauf pour la politique ou la culture : 93 % des jeunes dont les deux parents sont soit professions libérales, soit cadres ou professions intellectuelles et artistiques, parlent politique avec au moins un de leurs parents, contre 74 % parmi les jeunes adultes dont les deux parents sont ouvriers ou employés (respectivement 93 % et 83 % des jeunes pour la culture).

### Difficultés financières déclarées par le jeune adulte selon la qualité des relations avec ses parents



Lecture : des difficultés financières sont déclarées par 45 % des jeunes en tensions plus ou moins fréquentes avec leurs deux parents, contre 16 % des jeunes qui s'entendent bien avec leurs deux parents.

Champ : France hors Mayotte, jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans dont les deux parents sont vivants et qui ont des relations avec au moins l'un d'entre eux.

Source: Drees-Insee, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

<sup>\*</sup> n.s. : non significatif ; Réf. : référence.

2018]. Toutefois, le constat est un peu différent pour les jeunes en études : le montant de ces aides est plus important lorsque les relations avec les parents sont bonnes ou les tensions seulement occasionnelles (figure 4). L'aide financière (définitions) est en moyenne de 320 euros par mois pour ceux qui s'entendent bien avec leurs deux parents, contre 200 euros pour ceux qui connaissent des tensions plus ou moins fréquentes avec eux. Ce résultat reste vrai pour les étudiants même à situation comparable des jeunes adultes et des parents (situation de cohabitation, de couple, d'âge et de sexe des enfants, revenu des parents, taille d'unité urbaine, taille du ménage des parents et situation de couple des parents). Ces résultats sur le lien entre qualité des relations et montant des aides pour les jeunes étudiants complètent ceux établis dans l'ensemble de la population adulte entre la fréquence des relations et le montant d'aide perçu pour plusieurs types d'aides, y compris celles qui proviennent d'amis [Duée et Nabli, 2014].

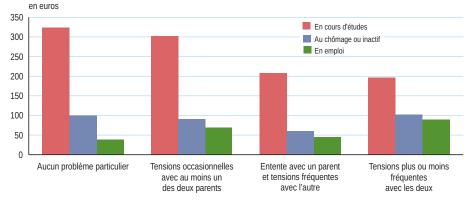
#### Les relations sont plus tendues quand les parents sont séparés, particulièrement avec le père

Lorsque les parents sont séparés, les relations familiales sont davantage marquées par des tensions : les 18-24 ans en contact avec au moins un parent sont alors près de dix fois plus nombreux à connaître des tensions fréquentes (40 % contre 4 % parmi ceux dont les parents vivent ensemble). Ces tensions concernent essentiellement les relations avec le père. De même, l'absence de relations avec le père est plus fréquente quand les parents sont séparés (elle concerne 28 % des cas), alors qu'elle est très rare dans le cas de parents vivant ensemble (inférieure à 1 %). Quand les contacts avec le père sont maintenus, ils sont plus rares: 55 % des jeunes décohabitant dont les parents sont séparés appellent leur père au moins une fois par semaine, contre 78 % de ceux dont les parents vivent ensemble.

Cette moins bonne entente des jeunes adultes avec leurs parents, quand ces derniers sont séparés, se maintient à situation de cohabitation et d'activité du jeune adulte comparable. Parmi l'ensemble de ces caractéristiques, la séparation des parents a une forte influence sur l'entente entre le jeune et ses parents. Le fait qu'au moins l'un des parents, une fois séparé, vive avec un enfant issu d'une autre union est également associé à des tensions entre l'enfant adulte et ses parents [Bellidenty, 2018].

Lorsque les parents séparés ne sont pas en bons termes, le risque de mésentente avec leur enfant adulte est plus élevé : dans 18 % des cas, les parents n'ont plus de relation avec lui (contre 3 % des autres parents séparés). Dans 56 % des cas seulement, ces parents déclarent

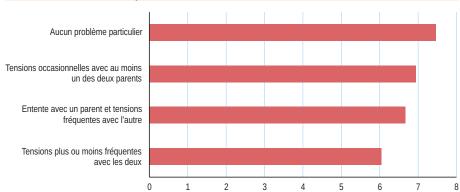
## Montant mensuel versé par les parents au jeune adulte, selon la qualité des relations déclarée par le jeune et son statut vis-à-vis de l'activité



Lecture : les étudiants qui ne déclarent pas de problème dans les relations avec leurs parents reçoivent en moyenne 324 euros par mois de la part de leurs parents, contre 196 euros pour ceux qui ont des tensions plus ou moins fréquentes avec leurs deux parents. Champ : France hors Mayotte, jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans dont les deux parents sont vivants et qui ont des relations avec au moins l'un d'entre eux.

Source : Drees-Insee, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

### Score moyen de satisfaction dans la vie déclaré par le jeune selon la qualité des relations avec ses parents



Lecture : les jeunes adultes déclarant des tensions plus ou moins fréquentes avec leurs deux parents déclarent une satisfaction moyenne inférieure de 1,4 comparée au score moyen des jeunes n'ayant pas de problème particulier (score de 7,5). Champ : France hors Mayotte, jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans dont les deux parents sont vivants et qui ont des relations avec au moins l'un d'entre eux.

Source : Drees-Insee, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

qu'ils n'ont pas de problème particulier dans leur relation avec leur enfant (contre 77 % pour les parents séparés qui entretiennent de bonnes relations entre eux).

#### La qualité des relations avec les parents contribue fortement au bien-être des jeunes adultes

Les jeunes sont moins satisfaits dans la vie lorsqu'il existe des tensions avec au moins un de leurs parents : lorsqu'ils s'entendent bien avec leurs parents, leur satisfaction s'établit en moyenne à 7,5 sur 10. En cas de tensions avec les deux parents, elle n'est plus que de 6,1 (figure 5).

Les tensions avec les parents ou la rupture des relations avec l'un d'eux influencent le bien-être des jeunes, même lorsque leurs autres caractéristiques sont comparables, à savoir la situation financière perçue, le chômage, le fait d'avoir des parents séparés, l'âge, la décohabitation, le quartile d'aide des parents (premier ou dernier) et l'état de santé perçu. Toutes choses égales par ailleurs, la

note de satisfaction est inférieure de 0,9 point pour les jeunes ayant des tensions plus ou moins fréquentes avec leurs deux parents, et inférieure de 0,4 point pour ceux dont les tensions sont occasionnelles avec au moins un parent ou fréquentes avec l'un des parents, sans problème particulier avec l'autre. Ce lien marqué entre la qualité des relations avec les parents et bien-être ressenti est du même ordre de grandeur que celui associé aux difficultés financières importantes (−1,1 point), au chômage (−1,2 point) ou au mauvais état de santé (−1,2 point). ■

#### Sources

Menée conjointement par la Drees et l'Insee, l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) permet d'identifier l'ensemble des ressources dont disposent les jeunes adultes. Elle s'est déroulée du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2014 en France métropolitaine, à La Réunion et en Guadeloupe (ici représentative de la Guyane et la Martinique).

Sont interrogés les jeunes âgés de 18 à 24 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2014 résidant en France (hors Mayotte), vivant en ménage ordinaire ou en communauté (5 % des jeunes habitent dans ce type de logements).

Le dispositif comprend une interrogation des jeunes et d'un de ses parents (les deux s'ils sont séparés). 5 800 jeunes adultes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête, et dans 5 200 cas, à la fois le jeune et au moins un des parents. Lorsque le jeune adulte a répondu, ses parents ont répondu dans 92 % des cas pour les parents vivant ensemble et dans 90 % pour les parents séparés.

Lorsqu'ils ont tous répondu, trois points de vue sont recueillis sur les relations entre le jeune et ses parents : celui du jeune adulte (que l'on interroge sur la relation avec chacun de ses parents) et celui de ses deux parents. Cet article s'intéresse principalement au point de vue des jeunes. Si le point de vue des parents ne conduit pas à des résultats différents quant aux déterminants des tensions familiales, il n'est pas toujours identique à celui de leur enfant, le point de vue du père étant plus souvent éloigné que celui de la mère. Les différences de point de vue avec le jeune sur les tensions sont plus marquées dans le cas de parents séparés, pour la mère comme pour le père.

### Définitions

Dans cette étude, un jeune adulte est un jeune âgé de 18 à 24 ans au 1° octobre 2014. Quand il vit en permanence chez ses parents ou chez l'un d'eux, il est dit cohabitant. S'il ne vit plus chez eux, il est considéré comme non-cohabitant. Enfin, s'il vit en partie chez ses parents et en partie dans un autre logement, il est semi-cohabitant. La situation d'activité des jeunes est la situation principale déclarée au moment de l'enquête. Les jeunes qui se déclarent en cours d'études, y compris en alternance ou en stage, sont 22 % à être élèves de l'enseignement secondaire (lycéens, CAP, BEP) et 78 % étudiants. Dans cette étude, les inactifs sont des jeunes sortis du système éducatif.

La qualité des relations avec les parents est évaluée à partir des réponses à la question « Comment se passent vos relations avec (votre père, votre mère) ? ». Les différentes modalités sont : pas de problème particulier ; de temps en temps des tensions, souvent des tensions, plus de relation. Les réponses du jeune portant sur les relations avec chaque parent sont ici synthétisées en une seule variable.

L'aide financière régulière des parents aux jeunes adultes comprend ici les versements monétaires réguliers et la participation financière des parents à différentes dépenses régulières, généralement mensuelles (loyer, essence, entretien et assurance du véhicule, abonnement de transports en commun, billets de train, abonnement téléphonique et Internet, loisirs et complémentaire santé). Les aides en nature ne sont pas prises en compte sauf celles concernant l'alimentation, ou plus précisément le montant que le jeune estime économiser sur son budget grâce aux provisions que lui donnent ses parents.

Les différences de qualité des relations entre jeunes et parents ou de bien-être peuvent parfois mêler l'effet de plusieurs variables. Des régressions (de type logistique et moindres carrés ordinaires) permettent d'isoler l'effet de certaines variables à situation comparable pour les autres variables ou **effet toutes choses égales par ailleurs**, par exemple d'isoler l'effet du chômage sur le niveau de bien-être à état de santé comparable.

#### **B**ibliographie

- Bellidenty J., « Études, travail, logement : comment les enfants de parents séparés entrent dans l'âge adulte ? », Études et Résultats, Drees, juin 2018.
- Bidart C., Pellissier A., « Entre parents et enfant : liens et relations à l'épreuve du cheminement vers la vie adulte », Recherche et Prévisions n° 90, décembre 2007.
- Castell L., Portela M., Rivalin R., « Les principales ressources des 18-24 ans », Insee Première n° 1603, juin 2016.
- Duée M., Nabli F. « Les aides apportées par les proches », Insee Première n° 1418, mai 2014.
- Galland O. « Parler en famille : les échanges entre parents et enfants. » Économie et statistique, n° 304-305, pp. 163-177, Avril 1997.
- Grobon S., « Combien coûte un jeune adulte à ses parents? », in Insee Références, « Revenus et Patrimoine des ménages », 2018.
- Régnier-Loillier A., « À quelle fréquence voit-on ses parents? », Population et Société n° 427, octobre 2006.
- Régnier-Loillier A., « Quand la séparation des parents s'accompagne d'une rupture du lien entre le père et l'enfant », Population et Société n° 500, mai 2013.
- Vivas E. « Les relations des parents séparés avec leurs enfants adultes », Insee Première n° 1196, juin 2008.

Direction Générale : 88 avenue Verdier 92541 Montrouge Cedex Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier Rédacteur en chef :

A. Goin

J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu

Maquette: B. Rols Impression: Jouve Code Sage IP181726 ISSN 0997 - 3192 © Insee 2018 • Insee Première figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116

Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an):
 <a href="https://www.insee.fr/fr/information/1405555">https://www.insee.fr/fr/information/1405555</a>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier : https://www.insee.fr/fr/information/2537715



